

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 18 novembre deux mil dix, à 18 heures 30, salle de réunion 17 Rue Paul Bert en la Commune de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, vice-présidents ; Mesdames Anne-Marie PERARD, Sulianne STANIA, Martine THERY, Oksana ONIS, Messieurs Maurice SIMONNET, Edmond REVELLAT, Edouard STANIA, Bernard THOMAS Maires, Jackie DERVOUT, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN, Alain PUTHOIS, Michel RENAULT et Jérôme VINCENT formant la totalité des membres en exercice.

Etaient aussi présents : Mesdames Mauricette PELLETIER, Geneviève GIGOT, Yvette MICHOT déléguées suppléantes de Villeneuve l'Archevêque ; Madame Josette CLEMENT (déléguée suppléante de Vareilles), Monsieur TISSIER Michel (délégué suppléant de Les Sièges).

Invités présents : Mesdames Marie-Josée ROCHÉ, Maire de Vaumort, Marie Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs, Messieurs Patrick HARPER, Maire de Cerisiers, Bernard COQUILLE, Maire de Theil sur Vanne, Michel DEVELAY, Maire de Villechétive, Communes en instance d'adhésion, ainsi que Messieurs Martial CARLI et Jean-Claude SCHICKLING, Conseillers municipaux de Vaudeurs.

Invités excusés : Madame Corinne CONDAMINET, Trésorière ; Monsieur Jean PINGAL, Conseiller Général,

Secrétaire de séance : Monsieur Luc MAUDET,

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président souhaite la bienvenue aux représentants des communes de Cerisiers, Vaudeurs, Vaumort, Villechétive et Theil sur Vanne qui ont été invités à assister à la présente réunion.

❖ **Modification du contrat de reprise des matériaux et nouveau Barème E – avec Eco emballages**

Le contrat de reprise des matériaux arrive à expiration au 31 décembre prochain. Toutefois, les délais liés à la préparation de cet agrément au niveau national et à la signature de nouveaux contrats entre les Sociétés agréées et les Collectivités font que les règles complètes de la filière des emballages ménagers ne seront connues qu'à la fin de l'année 2010 et qu'elles ne seront mises en place progressivement qu'à partir du 1er janvier 2011. Afin d'assurer la continuité de la reprise des matériaux dans les meilleures conditions pour les Collectivités Territoriales et pour leurs partenaires, les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe, en accord avec les acteurs de la reprise, proposent des modalités transitoires de reprise des déchets d'emballages ménagers sur les premiers mois de 2011. Ces modalités, communiquées aux Autorités de Tutelle de la filière, donneront aux Collectivités concernées le temps nécessaire pour prendre leurs décisions sur la reprise de leurs matériaux, une fois connus tous les éléments de l'agrément et des offres de reprise.

Ainsi, concernant les Collectivités dont les contrats barème D et les contrats de reprise des matériaux arrivent à échéance le 31 décembre 2010, les dispositions suivantes s'appliqueront jusqu'à la signature des prochains contrats barème E avec les Sociétés Agréées et au plus tard jusqu'au 30 juin 2011 :

- ❖ Pour les Collectivités ayant choisi la Garantie de Reprise pour tout ou partie de leurs matériaux au Barème D, (ce qui est le cas de la Communauté de Communes de la Vanne) les cinq filières de matériaux (CSVMF, REVIPAC, VALORPLAST, ArcelorMittal France, FRANCE ALUMINIUM RECYCLAGE) s'engagent à assurer la reprise des matériaux selon des conditions techniques et financières au moins équivalentes à celles appliquées dans le cadre du barème D.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau contrat de reprise des matériaux dont les dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier prochain et jusqu'à la signature des prochains contrats barème E avec les Sociétés Agréées et au plus tard jusqu'au 30 juin 2011.

❖ **Prévisions des travaux et investissements pour 2011 :**

Suite au dernier conseil communautaire et aux projets de travaux abordés, des devis ont été demandés aux entreprises correspondantes :

- ✚ Pour l'aire de détente de Foissy :
 - fourniture et pose de toilettes sèches : 16 771.10€ HT. Non compris une demi-journée de terrassement et la fourniture de 4m3 de gravier et de sable. Il sera demandé d'autre devis ainsi que l'éventuelle participation du Conseil Régional, avant de donner suite au projet.
- ✚ Pour la commune des Clérimois :
 - aménagement de l'aire de jeux : deux buts de hand pour environ 400 € HT et hors port.
 - pose de trois bacs à fleurs (seulement sur des terrains mis à disposition de la Communauté de Communes) : 780 € HT et hors port.
- ✚ Pour la commune de Villeneuve l'Archevêque : élagage du Square des Marronniers : 1680 € HT.
- ✚ Pour la commune de La Postolle :
 - Aménagement d'une aire de jeux, terrains de boules et bancs : 5 248.70 € H.T
- ✚ Pour la déchèterie intercommunale : aménagement de la plate forme pour éviter aux déchets verts de tomber en dessous. (devis en attente).
 -

Le Conseil communautaire, à l'unanimité charge le Président de procéder aux appels d'offres nécessaires ainsi qu'à solliciter toute subvention possible auprès des organismes compétents

❖ **Proposition du Cyclorail de Chigy :**

Le président donne lecture d'un courrier de Monsieur BERTRAND, créateur et gérant du Cyclorail de Chigy proposant la cession du cyclorail à la Communauté de Communes de la Vanne pour un montant de 16700€ HT. Certains conseillers communautaires suggèrent de demander le bilan financier ainsi que le taux de fréquentation au propriétaire actuel. Néanmoins, après réflexion, il s'avère que la connaissance de ces éléments ne changerait rien à la décision à prendre. Afin de préserver le site et ayant la compétence 'tourisme', le Conseil communautaire accepte à la majorité des membres présents (trois votes contre) cette proposition et autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet. Le Conseil est invité à réfléchir à la manière dont cette activité sera gérée.

❖ **Mise à disposition d'un bureau et d'un local d'archives de la Commune de Villeneuve l'Archevêque à la Communauté de Communes,**

Le Conseil communautaire accepte la mise à disposition à la Communauté de communes de la Vanne par la Commune de Villeneuve l'Archevêque d'un local situé au premier étage de la mairie de Villeneuve l'Archevêque et comprenant un bureau et un local d'archives et charge Monsieur Marcel LEROY vice président de signer la convention correspondante.

❖ **Aménagement des locaux – secrétariat**

Dans le cadre de l'aménagement des locaux mis à disposition de la communauté de communes par la Commune de Villeneuve l'Archevêque, le Conseil Municipal de Villeneuve l'Archevêque a approuvé le changement de la fenêtre vétuste pour une fenêtre en PVC, la mise aux normes de l'électricité et a chargé le maire de faire réaliser les travaux.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de prendre à sa charge les travaux de réfection des murs, plafond et sol, en choisissant l'entreprise moins disante pour une enveloppe globale de 4 100€ HT et charge le président de signer les devis correspondants.

❖ **Mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes à la Commune de Villeneuve l'Archevêque**

le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la mise à disposition d'un agent de catégorie A de la communauté de communes de la Vanne, en qualité de secrétaire de mairie pour l'aide à l'installation d'un fonctionnaire nouvellement recruté à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque pour une durée hebdomadaire de 10/35è (dix heures par semaine) à compter du 1^{er} janvier 2011 et charge Monsieur Marcel LEROY vice président de signer la convention correspondante.

❖ **Achat de matériel informatique :**

Le président présente le devis de la Société DELL correspondant à la fourniture de matériel informatique pour un montant de 750,00 € ht. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte cette proposition et charge le président de signer le devis correspondant.

❖ **Mise en sécurité de la déchèterie :**

Le président signale que la déchèterie a de nouveau subi des intrusions et que des produits pouvant être valorisés ont été dérobés. Il donne la parole à M. Luc Maudet, Vice-président chargé des travaux qui a sollicité des devis en matière de vidéosurveillance.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, accepte le devis de la société A.B.C. Sécurité, d'un montant de 3 310€ HT, et charge le président des démarches relatives à cette acquisition, ainsi que la déclaration en Préfecture relative à la vidéosurveillance.

❖ **Taxe Départementale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE),**

Le président informe d'un courrier du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE), structure mise en place par le Conseil Général et financé par une taxe départementale des CAUE au taux de 0.3% de la valeur ayant fait l'objet de l'autorisation de construire.

❖ **Cotisation à YONNE DEVELOPPEMENT**

Le président donne connaissance de l'appel à cotisation de l'Association Yonne Développement, et du courrier qu'il a adressé signalant l'absence de communication concernant la Communauté de Communes et sa zone d'activité.

Dans le cadre de la compétence « développement économique », le président suggère néanmoins que la Communauté de Communes prenne cette dépense à sa charge comme les années précédentes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

La cotisation, pour 2010, calculée sur la base de 0.15€ par habitants, s'élève à 470.85 € sur la base de 3139 habitants. Elle sera mandatée à l'article 6281 dès le mois de janvier.

❖ **Demande de subvention du Comité des fêtes de Chigy**

Le président donne connaissance de la demande de subvention du Comité des Fêtes de Chigy, relative à l'organisation des Feux de l'Eté et aux animations culturelles associées à cette manifestation, le 17 juillet dernier. Le Conseil communautaire souhaitant soutenir de telles animations décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500.00 €. Cette somme sera imputée aux crédits disponibles du compte 6574.

❖ **Convention avec la Communauté de Communes du Sénonais pour l'incinération des déchets -**

Le Président rappelle aux membres du Conseil, la convention signée avec la Communauté de Communes du Sénonais pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, incinérés au centre de valorisation énergétique des déchets (CVED). La taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur ces prestations. Parallèlement, la TGAP existe depuis 1999 pour l'enfouissement en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). La Communauté de Communes du Sénonais nous répercutera cette taxe à partir du 1^{er} janvier 2011 : CVED : 6.40€ la tonne et ISDND : 17€ la tonne.

Le Conseil Communautaire prend bonne note de ces nouvelles dispositions et autorise le Président à signer l'avenant correspondant prenant effet au 1^{er} janvier 2011.

❖ **Nouvelle dénomination pour la Communauté de Communes :**

Le président interpelle les conseillers communautaires et indique qu'avec l'arrivée de communes du Pays d'Othe il serait judicieux de réfléchir au changement de nom de la Communauté de communes. Trois dénominations sont proposées :

- Communauté de Communes des Pays de Vanne et d'Othe,
- Communauté de Communes de Vanne et d'Othe,
- Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.
- Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité choisit « **Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe** » comme nouvelle appellation.

❖ **Questions Diverses.**

Composteurs : Trente composteurs individuels ont été acquis. Ils seront distribués à chaque commune et seront remis aux administrés par l'intermédiaire des mairies contre signature d'une convention et remise d'une caution de 15 €.

Loi sur la réforme des Collectivités Territoriales :

Le Président indique que la loi vient d'être votée et qu'elle modifiera notamment le nombre de représentants des communes dans les intercommunalités.

Loi sur l'accessibilité : Compte-rendu de la réunion avec la DDT :

La loi impose un diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les communes, tant pour la voirie que pour les établissements recevant du public avec l'obligation d'avoir recours à un cabinet d'études. Il semblerait judicieux de confier cette démarche à la Communauté de Communes quitte à procéder à une modification des statuts. Le président suggère à chacun d'y réfléchir et le sujet sera abordé de nouveau lors d'un prochain conseil communautaire avec les nouvelles communes adhérentes.

Réhabilitation de la décharge de Bagneaux.

Le vice président, Monsieur Marcel Leroy, signale que les travaux sont quasiment terminés et que la commission des travaux va pouvoir se réunir afin de réceptionner le chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30